

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1676 :

Grands-Bois - Mise à disposition d'un foncier cadastré section ET n°1692 et ET n°1693 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association BETEL MARRON - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.

SERVICE
CONSEIL
MUNICIPAL



Reçu de réception en préfecture
67120/93401/20241021-35-1676-DE
Date de rétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1676 : Grands-Bois - Mise à disposition d'un foncier cadastré section ET n°1692 et ET n°1693 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association BETEL MARRON - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association BETEL MARRON de poursuivre ses actions notamment, sur le secteur de Grand Bois « aménagement d'un jardin de plantes endémiques et médicinales de la Réunion en projet d'insertion avec les bénéficiaires des minimas sociaux, les publics en situation d'handicap, dans la lutte contre les formes d'exclusions sociales ».

VU la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition par l'Association BETEL MARRON en date du 20/06/2024

Compte tenu de l'intérêt social et économique et solidaire que représente ce projet sur le quartier de Grands-Bois

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **De CONSENTIR une convention de mise à disposition à l'Association BETEL MARRON Association loi 1901 publiée au J.O le 20/09/2014 (n° SIREN 804759264 – code APE 9499Z) – adresse du Siège Social : 121, Avenue Daniel Ramin 97410 Saint-Pierre, représentée par son Président en exercice Mr Eric BUFFA et, dont les principaux termes sont les suivants :**

- Désignation des biens :

Références cadastrales Section :	Surfaces cadastrales	Situation	Adresse	Etat
ET n° 1693	639 m ²	Non bâti	Chemin de la Cour Govindin (97410)	Jardin
ET n° 1692	612 m ²	Non bâti	Chemin de la Cour Govindin (97410)	Jardin
Total	1251 m ²			

- **caractère de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable**
- **durée : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition**
- **dénonciation : à tout moment avec un préavis de 1 (un) mois par l'une ou l'autre des parties**
- **destination des lieux : Poursuite de la réalisation d'un jardin de plantes endémiques et médicinales de la Réunion**
- **charges : l'Association aura à ses frais et charges de respecter :**
 - . La réglementation en matière d'accessibilité, de sécurité et celle des établissements ou site recevant du public.
 - . Les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation du site.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé.

- **DE FIXER la redevance : à titre gratuit.**

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 12 328 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1676-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Un justificatif de cette inscription devra être transmis tous les ans à la Commune pendant toute la durée de la convention de mise à disposition.

- DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés au suivi de cette affaire, notamment la convention de mise à disposition temporaire y afférente.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

